

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

PAR VISIOCONFÉRENCE

Date : Mercredi 28 octobre 2020

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

| Intervenants forestiers | Faune |
|--|--|
| M. Alain Shink, Norbord | M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN) |
| Mme Christine Leduc, Eacom | M. Dwight Gauthier, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) |
| Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière | M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN) |
| M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière | M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable UQAT-UQAM |
| Récréotourisme et patrimoine culturel | Environnement aquatique et forestier |
| M. Michel Fortin, Club Quad du Cuivre Rouyn-Noranda | Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) |
| M. Thibaut Petry, parc national d'Aiguebelle (Sépaq) | M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) |
| | M. Michel Dubé, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) |
| Autres | Représentants ministériels |
| Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) | Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) |
| Mme Roxane Germain, Première Nation Abitibiwinni | M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) |
| M. Olivier Cadieux, MRC d'Abitibi | M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) |
| Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda | |
| M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda | |
| Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT | |

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle souligne la présence de deux étudiantes de la Chaire en aménagement forestier durable UQAT-UQAM, Mmes Valérie Brazeau et Sihem Hassani.

Deux grands objectifs sont associés à la rencontre, soit :

- la présentation de la seconde partie du bilan des enjeux-solutions du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023, pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51;
- le dévoilement du PAFIT 2020-2025 pour l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda).

Le quorum est atteint.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

| POINT | SUJET | HEURE |
|-------|---|---------|
| 1. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 13 h 30 |
| 2. | Approbation du compte rendu de la rencontre du 30 septembre 2020 et suivis | 13 h 35 |
| 3. | Points d' INFORMATION du MFFP : a) PAFIT 2018-2023 : bilan des fiches « enjeux-solutions » (2^e partie) b) Exemple d'analyse Paysage | 13 h 45 |
| 4. | POUR CONSULTATION Point de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : Présentation du PAFIT 2020-2025, entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux) | 15 h |
| 5. | Présentation de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, Mme Linda St-Louis | 15 h 30 |
| 6. | Comités techniques : les séances de travail à venir (automne 2020) | 15 h 45 |
| 7. | Divers | 15 h 50 |
| 8. | Levée de la rencontre | 16 h |

Le MFFP souhaite ajouter un 3^e point d'information à l'ordre du jour concernant la Stratégie de production de bois régionale.

Les sujets suivants sont insérés au point *Divers* : *Révision du régime forestier, entente de partenariat entre la MRC d'Abitibi et l'UQAT portant sur la recherche en foresterie, prochaine rencontre et spécial des Fêtes 2020*. Le projet d'ordre du jour tel que modifié est entériné par les membres. Le point *Divers* demeure ouvert.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 30 septembre 2020 et les suivis

Des modifications sont suggérées au point 5 ainsi qu'à l'annexe du compte rendu de la rencontre du 30 septembre dernier. Des précisions sont également proposées au premier sujet du point *Divers*. Le compte rendu de la rencontre du 30 septembre 2020, tel que modifié, est entériné par les membres de la Table. Une version révisée du document sera acheminée aux membres de la Table GIRT.

La coordonnatrice effectue un survol des suivis de la dernière séance.

Note 1 : L'ensemble des questions et commentaires émis par les membres de la Table GIRT peuvent être consultés en annexe.

3. Points D'INFORMATION du MFFP :

a) PAFIT 2018-2023 : bilan des fiches « enjeux-solutions » (2^e partie)

M. Luc Michaud dresse le bilan des « enjeux-solutions » portant sur l'aménagement écosystémique du plan quinquennal, pour les années 2018, 2019 et 2020 :

- ✓ Fiche « Structure d'âge des forêts » : Lors de la planification, il faut respecter un certain pourcentage des unités territoriales d'aménagement (UTA) afin de maintenir une marge de manœuvre de vieille forêt et de régénération. Or, pour les années 2018 et 2019, toute la planification s'est conformée aux normes inscrites au PAFIT. Cependant, il sera complexe d'atteindre les cibles pour trois UTA en particulier en raison du plan spécial d'intervention de la tordeuse de bourgeon de l'épinette (TBE).
- ✓ Fiche « Structure interne complexe » : L'objectif est de maintenir ou d'augmenter la présence de peuplements à structure interne complexe. Pour y arriver, l'indicateur concerne la quantité de coupes progressives irrégulières (CPI) sur le territoire. L'objectif pour cette fiche n'a pas été atteint pour les deux premières années. Ceci s'explique par la sélection effectuée dans les bassins de pige. De plus, ce n'est pas l'entièreté de la possibilité forestière des deux premières années qui a été opérée; des CPI ont été reportées ultérieurement. Le tout devrait se balancer plus tard.
- ✓ Fiche « Maintien de legs biologiques » : L'objectif est d'assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) et des attributs structuraux clés dans les traitements de coupes partielles. L'indicateur est lié au pourcentage des superficies planifiées en CPRS qui feront l'objet d'une rétention planifiée d'au moins 5 % du volume ou de la superficie. Dans les bassins de pige, le ministère en planifie 20 %. Pour les années 2018 et 2019, nous sommes en deçà de cet objectif. Pour combler ce déficit, la prescription dans le bassin 21-22 a été fixée à 23 %.
- ✓ Fiche « Enfeuillement par les feuillus intolérants » : L'objectif est de minimiser l'enfeuillement. Il s'agit de suivre les forêts qui ont un risque d'enfeuillement et de s'assurer que 75 % de ces forêts aient atteint le coefficient de distribution au stade semis. La raison pour laquelle nous n'avons pas encore atteint 100 % de l'objectif, c'est principalement un enjeu d'accès au territoire.
- ✓ Fiche « Enfeuillement par les feuillus intolérants » : Les sites qui étaient propices à l'enfeuillement, qui ont été reboisés, atteignent naturellement le coefficient de distribution. Le ministère en fait le suivi pour effectuer le dégagement des semis au stade gaulis. Dans ce cas, 100 % des semis au stade gaulis ont été dégagés.
- ✓ Fiche « Composition en épinette blanche » : L'objectif est de maintenir et favoriser la présence de l'épinette blanche en peuplements mélangés ou mixtes et la dynamique naturelle des peuplements contenant de l'épinette blanche à l'échelle du paysage. L'indicateur est la proportion en pourcentage des plants d'épinette blanche planifiée annuellement pour le reboisement, qui servent au regarni de sentiers dans les CPI ou dans les peuplements récoltés pour lesquels la composition visée est mixte ou résineuse. La cible est de 60 % et le bilan atteint 84 %.
- ✓ Fiche « Composition en pins rouges et blancs » : L'objectif est de maintenir et de favoriser la présence du pin blanc et du pin rouge dans le paysage. Pour ce faire, on utilise en référence la superficie pour laquelle un reboisement ou un regarni en pin rouge, blanc ou mélangé, a été planifié annuellement. La cible est de 20 hectares (ha)/an et nous évaluons la superficie reboisée en pins rouges et blancs à 84 ha/an pour les trois premières années.

- ✓ Fiche « Milieux humides et riverains » : L'objectif est d'assurer une protection accrue des milieux humides et riverains en poursuivant les efforts de protection et en évitant de planifier de la récolte à l'intérieur des lisières boisées riveraines. Cet objectif est facile à atteindre, car il n'y a eu aucune planification de récolte dans ces zones.
- ✓ Fiche « Espèces sensibles à la fragmentation » : L'objectif est de conserver suffisamment d'habitats de qualité à l'échelle des UA pour répondre aux besoins de ces espèces. L'indicateur est un pourcentage d'UTA occupées par au moins 60 % de peuplements de sept mètres et plus. L'objectif est atteint à 100 %.

Comme les enjeux de structure d'âge des forêts et de la protection des milieux humides interpellent davantage les membres de la Table GIRT, il est convenu de revenir sur ces sujets plus en détail dans un proche avenir. Le tableau du MFFP sera déposé sur la page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda :

<http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/table-girt/>

b) Exemple d'analyse Paysage

L'analyse Paysage du chantier Beaudry, avant que celui-ci soit mis aux enchères par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB), est dévoilée. Il importe de souligner que la planification devait considérer les sentiers des collines Kekeko et les pistes de ski de fond de Beaudry. Deux cartes sont projetées à l'écran, à partir desquelles M. Michaud explique que les modalités de l'entente ont été respectées pour ces deux sites.

Les sentiers des collines Kekeko sont une zone récréotouristique (ZRT) protégée par l'entente Paysage, de niveau de sensibilité 1. Ce niveau nous indique qu'il y a des modalités à respecter dans les 500 premiers mètres tout autour du site, où on vise un maximum de 15 % des secteurs de coupes de trois mètres et moins dans le visible et une superficie maximale visible de moins de 25 ha. Ces modalités n'avaient aucun impact sur la planification de ce chantier puisqu'il se situait à plus de 1 500 mètres du site. Les mêmes modalités doivent s'appliquer dans la zone tampon de 500 à 3 000 mètres autour des sentiers. Dans ce cas-ci, le défi était énorme, car le site est en hauteur, ce qui permet de voir loin. Au final de l'analyse, il n'y avait aucun visible dans la zone 0-500 mètres. Tandis que dans la zone 500-3 000 mètres, seulement 6 % était visible, ce qui respecte les modalités de l'entente.

Les pistes de ski de fond de Beaudry ont la particularité d'être protégées par les modalités du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF). Une lisière boisée de 30 mètres de large doit être conservée chaque côté de ces sentiers. Aucune coupe n'a donc été planifiée dans ces bandes de 30 mètres. De plus, ces sentiers constituent une ZRT protégée par l'entente Paysage, dotée d'un niveau de sensibilité 3. Dans les premiers 500 mètres, c'est un maximum de 33 % des secteurs de coupes de trois mètres et moins qui est permis dans le visible. La superficie maximale visible est de 40 ha. Un seul secteur était problématique, qui était associé à la présence d'un refuge dans la zone 0-500 mètres. Toutefois, il semblerait que celui-ci soit peu fréquenté. La seconde zone tampon couvre de 500 à 1500 mètres, dans laquelle il ne faut pas excéder 25 % des secteurs de coupes de trois mètres et moins dans le visible. Cette zone tampon n'a pas de limitation en termes de superficie maximale visible. Le site est relativement peu accidenté. Les modalités de l'entente ont été respectées, car seulement 6 % des secteurs de coupes de trois mètres et moins s'avéraient visibles dans les premiers 500 mètres.

c) Stratégie de production de bois régionale

Mme Marie-Eve Lacombe rappelle la présentation de M. Vincent Nadeau, du MFFP, à l'automne 2019, qui portait sur la stratégie de production de bois régionale. Le ministère est enfin prêt à rencontrer les membres des Tables GIRT afin de recueillir leurs commentaires. Il est convenu de faire le point sur le sujet, lors de la séance du 27 janvier 2021, durant laquelle une plage de 2 heures sera libérée à cet effet.

Note 2 : M. Thibaut Petry quitte la visioconférence à 15 h, en raison d'un conflit d'horaire.

4. POUR CONSULTATION Point de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda

Présentation du PAFIT 2020-2025, entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux)

M. David Lambert expose les grandes lignes du nouveau PAFIT 2020-2025 de l'entente de délégation 1042, actuellement en consultation publique jusqu'au 3 décembre 2020. Le PAFIT et le formulaire d'enregistrement des commentaires sont actuellement mis à la disposition de la population, dans la section réservée à la GIRT sur le site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/consultation-publique-pafio-pafit/>

Les grands enjeux qui caractérisent le territoire couvert par les lots intramunicipaux sont décrits :

- Il s'agit d'une forêt située à proximité des secteurs habités, donc généralement en périphérie de lots privés. Ceci implique la cohabitation de multiples usages au sein même de cette forêt.
- Le territoire se démarque par la rareté des gravières.
- Des communautés autochtones occupent une partie du territoire, d'autres sont localisées au pourtour des lots intramunicipaux.
- Plusieurs secteurs bénéficient de modalités particulières. Certains sont d'ailleurs exclus de tout aménagement forestier, par exemple, le ravage de cerfs de Virginie, dans le quartier d'Arntfield.
- Aucune superficie n'est dédiée aux produits forestiers non ligneux (PFNL).
- En termes de distribution des classes d'âge des arbres, c'est la classe de 70 ans et plus qui occupe la plus grande surface. Il y a peu de vieilles forêts, celles-ci ayant été rajeunies par les feux de forêt.

Le bilan de la stratégie sylvicole est ensuite expliqué. Les possibilités forestières pour la période de 2020-2025 ont été révisées à la baisse. Ce nouveau calcul permettra ainsi d'atteindre des objectifs plus réalistes. Or, les possibilités forestières pour la période 2020-2025, selon une répartition par essence ou groupe d'essences, totalisent désormais un volume de 64 400 m³/an brut. M. Lambert souligne que des solutions sont envisagées dans la planification pour chacun des enjeux d'aménagement (harmonisation, encadrement visuel, préservation d'habitats fauniques, approvisionnement estival, réseau routier municipal, disponibilité de la main-d'œuvre, accès au territoire, forte présence de bouleaux à papier, épidémie de la TBE).

Note 3 : Mme Marie-Eve Sigouin quitte la rencontre à 15 h 40, en raison d'un conflit d'horaire.

5. Présentation de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, Mme Linda St-Louis

Mme Linda St-Louis dresse le portrait de l'AFAT, organisme à but non lucratif créé en 1943. L'Association compte actuellement 600 membres individuels et corporatifs, 6 employés permanents et une dizaine d'employés saisonniers. Son financement passe notamment par les cotisations des membres et les subventions, mais principalement par les services professionnels qui y sont offerts et les activités d'autofinancement qu'elle met en place. Il importe de mentionner que l'AFAT est la plus importante de ce genre au Québec. Sa mission est de contribuer à valoriser la forêt par l'entremise d'activités de formation, d'éducation, de sensibilisation et de concertation dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

En 1972, l'AFAT ouvre le Centre éducatif forestier du lac Joannès, qui deviendra plus tard, le Parc-Aventure Joannès, un site récréotouristique d'importance en région, avec près de 10 000 visiteurs par année. Ce site est l'hôte d'un événement annuel majeur : le Raid Aventure Joannès auquel participent près de 500 personnes à chaque édition. Tous les trois ans, l'Association tient des portes ouvertes sur la forêt qui attirent plus de 2 000 visiteurs. Un autre volet incontournable de l'AFAT est le Coin de la carte où il est possible de trouver une grande variété de cartes. Dans le cadre de l'événement « Mai, mois de l'arbre et des forêts », l'Association distribue plus de 90 000 plants par année. Les écoles bénéficient de l'expertise de l'AFAT par l'entremise de projets éducatifs. L'organisme tient aussi un camp en forêt pour les professeurs. Outre le Rendez-vous des ressources naturelles et son congrès annuel, l'AFAT publie le Couvert boréal, quatre fois par année.

La présentation de Mme St-Louis sera disponible sous peu sur la page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda. L'OBVT sera le prochain organisme à se dévoiler, lors de la séance de la Table GIRT en décembre prochain.

6. Comités techniques : les séances de travail à venir (automne 2020)

Comité Paysage

Dès que les essais d'analyse sur les sites linéaires protégés par l'entente Paysage auront été complétés par l'équipe en géomatique du MFFP, une rencontre du comité pourra être envisagée.

Communication

Une séance du comité Communication se tiendra à la mi-novembre 2020. Lors de cette réunion, les membres seront invités notamment à collaborer sur le plan de communication de la prochaine consultation publique PAFIO.

Entente GIRT (Préoccupations concertées de la Table)

Les membres de ce comité seront conviés, en novembre prochain, à se réunir dans l'objectif de faire un survol des préoccupations concertées de la Table et de proposer une méthodologie pour l'élaboration des prochaines fiches « enjeux-solutions » à déposer au MFFP dans le cadre du PAFIT 2023-2028.

Chemins multiusages

La reprise des travaux de ce comité dépend des orientations qui découleront du comité Entente GIRT. L'enjeu des chemins abandonnés pourrait être une des préoccupations à traiter par ce comité.

7. Divers

Révision du régime forestier

Étant donné l'heure tardive, le sujet est reporté à une rencontre ultérieure. En guise d'introduction, deux articles de La Presse et Le Soleil seront envoyés aux membres.

Entente de partenariat entre la MRC d'Abitibi et l'UQAT portant sur la recherche en foresterie

La MRC d'Abitibi et l'UQAT ont signé une entente afin de bonifier les connaissances dans le domaine de la foresterie. D'une durée de cinq ans, celle-ci permettra de soutenir financièrement les projets de l'Institut de recherche sur les forêts qui s'articuleront autour de trois axes : la sylviculture de l'avenir, l'adaptation aux changements climatiques et l'impact de la foresterie sur les écosystèmes aquatiques.

Colloque annuel de la Chaire en aménagement forestier durable (AFD)

Le colloque annuel de la Chaire en AFD de l'UQAT-UQAM se déroulera le 2 décembre prochain, en version virtuelle. Toutes les informations sur l'événement sont disponibles en ligne.

Congrès annuel de l'AFAT

L'AFAT tient son congrès annuel le 6 novembre prochain, sur le thème du transport forestier. Il est possible de s'inscrire en ligne, sur le site de l'Association.

Prochaine rencontre et spécial des Fêtes 2020

La prochaine rencontre de la Table GIRT a lieu le 9 décembre 2020. Il est convenu unanimement de la faire par visioconférence. Vu les circonstances actuelles, le spécial des Fêtes n'aura pas lieu. Néanmoins, les membres de la Table sont conviés à se parer d'accessoires ou de vêtements de Noël ou de s'installer devant un décor soulignant la période des Fêtes.

8. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

ANNEXE

Points D'INFORMATION du MFFP :

a) PAFIT 2018-2023 : bilan des fiches « enjeux-solutions » (2^e partie)

Questions et commentaires :

Structure d'âge des forêts :

Q : Où en est la définition de « vieilles forêts » ? Ce n'est pas toujours clair, l'âge des forêts.

R : C'est différent d'un territoire à l'autre. La définition est disponible dans le PAFIT. Celle-ci s'inspire de barèmes provinciaux. Dans le cas d'une zone de pessières, on parle de 100 ans et plus. Mais ici, nous sommes en zone de sapinière, alors on parle de 80 ans et plus.

C : L'équipe de la Chaire en aménagement forestier durable travaille à démêler cette définition de vieilles forêts, à l'aide des données LIDAR et de télédétection. C'est très complexe à caractériser.

Q : Dans les secteurs au nord-ouest, où c'est plus altéré en matière de vieilles forêts, par exemple les UTA 1, UTA 2 et UTA 8, pourra-t-on atteindre les objectifs dans les temps prévus ?

R : Normalement, pour ces UTA, où il y a moins d'interventions en raison du plan spécial, le ministère visait un niveau d'altération faible. L'aménagement qui y est fait respecte des marges de manœuvre qui ont pour but d'atteindre ces cibles de faible altération. Il y a seulement l'UTA 5, où était ciblé un niveau d'altération élevé dans le VOIC (valeurs-objectifs-indicateurs-cibles). Ce sont 80 % des UTA pour lesquelles le PAFIT a des cibles d'altération faible.

Q : Dans l'objectif, il est mentionné « de faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans les forêts naturelles ». Or, ce n'est pas qu'elle s'apparente aux vieilles forêts, mais bien qu'elle devienne une vieille forêt. Est-ce bien cela ?

R : On la compare à la forêt préindustrielle. Dans un contexte d'aménagement, on ne pourra jamais avoir un portrait identique à cette forêt.

Q : Est-ce possible, pour le prochain PAFIT, d'amalgamer les legs biologiques, la complexité, les vieilles forêts, incluant les massifs à 30 km de distance, afin de conserver de réelles vieilles forêts ?

R : Pour reprendre les propos d'Annie Belleau, du MFFP, il y a un mouvement dans les vieilles forêts. L'objectif consiste au maintien d'un pourcentage dans un nombre déterminé d'UTA. Mais nous en récoltons de la vieille forêt et il y a de « nouvelles » vieilles forêts qui arrivent. De la forêt qui atteint des âges de 200 ou 300 ans, cela ne se fera pas avec le VOIC « vieilles forêts ». C'est plutôt par l'entremise du réseau d'aires protégées et de refuges biologiques que nous pourrions atteindre ces objectifs. C'est deux éléments différents, avec des objectifs différents.

Composition en épinettes blanches, pins rouges et pins blancs :

Q : Ce n'est pas dans toutes les UTA qu'on peut envisager de faire la plantation de ces essences. Est-ce exact ?

R : Pour le pin, on privilégie les UTA dans le sud, car on y retrouve naturellement cette essence. C'est également le type écologique du site qui déterminera l'endroit où sera prescrit ce traitement.

Milieux humides et riverains :

Q : En vue du prochain PAFIT, y a-t-il quelque chose de différent qui s'en vient étant donné que le RADF a augmenté la protection de ces milieux ? Cela ne sert à rien de mettre des indicateurs faciles qu'on est certain d'atteindre.

R : Le ministère n'a pas d'enlèvement pour ce qui s'en vient à cet effet. Toutefois, c'est toujours permis dans le calcul de la possibilité forestière de récolter des volumes dans les bandes riveraines. C'est une décision régionale qui a fait en sorte d'exclure les bandes riveraines des récoltes et de ne pas autoriser ces volumes.

Espèces sensibles à la fragmentation :

Q : Il y avait un objectif de maintenir 33 % de la superficie forestière de l'UA en peuplements adéquats pour la martre. On ne le voit pas dans le tableau. Est-ce que le MFFP en a tenu compte ?

R : Le ministère en tient compte. Les résultats présentés aujourd'hui sont ceux pour lesquels nous avons une cible annuelle. L'objectif dont il est question est à une échelle quinquennale.

b) Exemple d'analyse Paysage

Questions et commentaires :

C : En raison du haut niveau de sensibilité du paysage et de la grande affluence dans ce secteur, RYAM Gestion forestière suit de très près ce chantier afin de s'assurer que les modalités soient bien respectées. Des photographies ont été prises avant la récolte et d'autres images seront captées, à l'hiver, après la première année de récolte, à partir du sentier Transkekeko. Des commentaires émis par des randonneurs laissent tout de même présumer que l'impact visuel de ces coupes est minime. Les opérations forestières ont été réalisées sous la responsabilité de RYAM Gestion forestière du Témiscamingue et le bois a été transporté par Transport Jolatem. Or, exceptionnellement, il s'agit d'une récolte de bois en longueur, qui implique que des andains soient laissés sur place. Ces derniers peuvent avoir des impacts visuels, notamment à partir des collines Kekeko. Un suivi sera donc effectué en ce sens. Il est possible de brûler ces andains; l'équipe de Béarn a développé une expertise en brûlage des andains. Toutefois, c'est un peu contre-indiqué vu les efforts faits dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Avec le temps, les andains s'écrasent et la végétation reprend. Afin que ceux-ci se dégradent plus rapidement, il a été demandé de les faire davantage en hauteur et plus en longueur.

C : Lorsque tu te déplaces en ski de fond, le couvert de neige peut réduire l'impact visuel des coupes forestières.

c) Stratégie de production de bois régionale

Questions et commentaires :

Q : Y a-t-il eu des changements depuis la présentation de M. Nadeau ? C'était principalement orienté vers la production de bois et la matière ligneuse.

R : La présentation à venir sera plus détaillée et proposera des actions concrètes. Il faut néanmoins se rappeler que la stratégie est vraiment axée sur la production de bois. M. Nadeau avait expliqué que les volets social et environnemental sont pris en compte dans d'autres sphères. Cela ne signifie pas que l'aspect environnemental n'est pas considéré dans la stratégie de production de bois; c'est connexe. Toutefois, aucune action n'a été ajoutée à la stratégie pour ces volets. Il faut absolument garder en tête que la stratégie a pour objectif de produire du bois, plus spécifiquement, produire du beau bois.

POUR CONSULTATION Point de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda

Présentation du PAFIT 2020-2025, entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux)

Questions et commentaires :

Q : À la page 21 du PAFIT 2020-2025, un graphique illustre la distribution des classes d'âge. A-t-on une idée de la répartition des espèces d'arbres, notamment pour la classe de 70 ans et plus? Ceci fait une différence s'il s'agit de trembles, de pins gris ou d'épinettes. Dans le cas du tremble, il risque de tomber au sol d'ici les 20 prochaines années.

R : Non, le forestier en chef ne fournit pas ces renseignements. Nous avons des données par distribution des essences, mais pas pour la distribution par groupe d'âge. Nous avons relativement peu de résineux. La répartition se fait davantage sous forme de forêt mixte (généralement, peupliers et résineux). Si le peuplier quitte le peuplement, il y a une transition vers une forêt plus résineuse. Ce genre de forêt vieillit bien en raison de la présence des résineux en sous-étage ou en écosystème dominant.

Q : Est-ce qu'une carte de localisation des vieilles forêts est disponible ?

R : Non. Il y a déjà de vieilles forêts dans les refuges biologiques. Ces vieilles forêts sont réparties sur le territoire de façon aléatoire. Il s'agit probablement d'îlots qui ont été épargnés par les feux de forêt.

Q : Il y a eu très peu de CPI. Y a-t-il une explication à ce constat ?

R : Nous n'avons pas l'obligation d'en faire dans le dernier PAFIT. Dans le nouveau PAFIT, il faudra réaliser des CPI dans certains secteurs. La stratégie d'aménagement 2020-2025 est dévoilée au tableau 7 du PAFIT, dans laquelle 31 ha/an en CPI y sont indiqués. Ce type de coupes est favorable à la faune. Nous planifions d'ailleurs des CPI où sont situés des ravages de cerfs de Virginie. Nous avons peu de peuplements qui se prêtent aux CPI. Cela nécessite un peuplement à dominance de résineux. Ces peuplements sont plutôt rares sur le territoire et ceux qui sont actuellement en place sont victimes de la TBE.

C : Je ne vois pas d'enjeu en matière de structures des forêts. Cela s'explique possiblement par la composition des classes d'âge des forêts présentée précédemment. On ne voit pas d'effort pour modifier les structures de peuplements ou atteindre l'objectif en termes de structures.

C : Étant donné que les lots intramunicipaux sont situés en marge de la forêt privée et de la forêt publique, je ne vois pas quel élément particulier distingue le PAFIT de l'entente de délégation 1042 à ce qui se fait dans la grande forêt publique.

R : L'enjeu principal, c'est la proximité des secteurs habités, ainsi qu'un enjeu de rentabilité. Il y a davantage d'harmonisation. La Ville concède plusieurs éléments en mesure d'harmonisation.

Q : Est-ce cette réalité a été prise en compte par le forestier en chef ?

R : Oui. C'est pourquoi notre possibilité forestière a été revue à la baisse.

C : La forêt doit être récoltée. Le peuplier sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda est significatif. Oui, il faut harmoniser, mais il faut aussi approvisionner les usines qui ont un important besoin à combler en matière ligneuse.

C : La Ville de Rouyn-Noranda est avantagée par la localisation des gravières.

R : Oui, il y en a. Toutefois, c'est une question de rentabilité et d'accessibilité. Chaque été, c'est un défi pour trouver la matière première nécessaire à la construction de chemins et rejoindre les secteurs de récolte.

C : Actuellement, il n'y a aucune distance à respecter entre les abris sommaires et les coupes forestières.

R : Il n'y a pas d'obligation dans le RADF de respecter une telle distance. Toutefois, la Ville se soucie des impacts que peuvent avoir les coupes forestières sur les abris sommaires. C'est pourquoi elle communique avec les détenteurs de baux concernés par les opérations forestières à venir, même si ceux-ci n'ont pas participé à la consultation publique. Lors de l'entretien, on tente de trouver une solution convenant à toutes les parties.

Fréquemment, nous allons laisser en place une lisière de bois autour du camp. Les sentiers sont délimités avec des rubans et nous minimisons les travaux dans ou à proximité des sentiers pour ne pas les endommager. Il est même possible d'intégrer la réparation de terrain dans le scénario sylvicole. On y va à la pièce.

C : L'ABAT souhaite mentionner qu'il manque des renseignements en matière de répartition des espèces. De plus, il serait utile d'ajouter des repères à la carte 5 (page 36 du PAFIT). Par exemple, des noms de villages ou des noms de lacs afin de mieux se localiser. Le PAFIT 2020-2025 contient une grande quantité d'informations pertinentes.

Présentation de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, Mme Linda St-Louis

Questions et commentaires :

Q : À combien se chiffre le budget annuel de l'AFAT ?

R : Cela varie en fonction des projets. Le budget annuel se situe entre 750 000 \$ et 900 000 \$/an.

Q : Quels autres projets ou activités pourraient bonifier l'offre de service de l'AFAT ?

R : Nous tentons de répondre aux besoins du milieu pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Pour ce qui est de réaliser des activités à l'extérieur de la région, il y a d'autres associations forestières ailleurs au Québec. Nous travaillons en partenariat avec ces autres associations forestières, mais chacune d'elles est indépendante.

Q : Est-ce que le Conseil de l'industrie forestière du Québec fait partie des partenaires de l'AFAT ?

R : Oui, mais le Conseil n'agit pas à titre de partenaire financier.

C : M. Alain Shink, à titre de président, tient à spécifier que l'industrie forestière contribue à l'Association, année après année. Il affirme que l'AFAT, bien qu'elle soit la plus ancienne des huit associations forestières au Québec, est la plus dynamique et la plus diversifiée.